

Conseil national de l'ordre des médecins « observatoire pour la sécurité des médecins - Recensement national des incidents 2017 »

28/03/2018

Ce rapport précise les nombre et taux de déclarations d'incident, le profil des médecins victimes, la victime et l'auteur de l'incident, la type d'incident, ses lieu, motif, cadre, gravité ainsi que les suites données à l'incident.

Outre les spécialistes de médecine générale, les ophtalmologues, les psychiatres, les dermatologues, les médecins du travail et les gynécologues ou obstétriciens sont les médecins les plus touchés.

Parmi les déclarants, 51% sont des femmes et 49% des hommes. L'agresseur est le patient dans la moitié des cas et une personne accompagnant le patient dans 16%. Une "autre personne" est désignée dans 12% des situations et dans 26% des cas, elle n'est pas identifiée. Les principaux incidents sont les agressions verbales et menaces (62%), les vols ou tentatives de vols (23%), les actes de vandalisme (8%) et les agressions physiques (7%).

Les incidents interviennent en très grande majorité dans le cadre de la médecine de ville (76%) et moins souvent au sein des établissements (13%), dont 6% dans le public et 5% dans le privé.